
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Arrêté n° 2019 074 /MESRSI/SG/DGESup
portant régime général des études du diplôme de
Master dans les institutions publiques et privées
d'enseignement supérieur et de recherche.

VISA DU DCMEF N° 105
du 20/02/2019

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu** le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ;
- Vu** la directive n° 03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA ;
- Vu** la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu** le décret N°2012-828/PRES/PM/MASSN/MEF/MS/MENA/MESS du 22 octobre 2012 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière de santé et d'éducation ;
- Vu** le décret N°2018-1271/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté n°2017-145/MESRSI/SG/DGESup du 13 avril 2017 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'enseignement supérieur ;

Sur proposition de la Direction générale de l'Enseignement supérieur ;

